

PLAN DE COURS

HIS8061-30

Numéro du cours

HISTOIRE DES ETATS-UNIS DEPUIS L'INDÉPENDANCE

Titre du cours

A-2023

Session

3

Crédits

MOODLE

Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

ROBINSON, GREG

Nom et prénom

2099

Poste

robinson.greg@uqam.ca

Courriel

A-6350

Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Mercredi 16h00 à 17h30 et sur rendez-vous

TABLE DES MATIERES

1	Description du cours.....	2
2	Place du cours dans le programme - Objectif du cours	2
3	Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage	2
	3.1 Formules pédagogiques	2
4	Sommaire des évaluations - Pondération	4
5	Calendrier du cours.....	4
6	Modalités du cours	5
	6.1 Modalités de participation au cours	5
	6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation	5
	6.3 Modalités de remise des travaux	5
	6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens	5
	6.5 Modalités d'évaluation de la langue.....	5
	6.6 Modalités d'évaluation des enseignements	5
7	Bibliographie - Médiagraphie.....	6
	7.1 Documentation obligatoire	6
	7.2 Documentation complémentaire	7
8	Références.....	8
	8.1 Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat	8
	8.2 Document et Informations additionnelles.....	9
	8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	10
	8.4 Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement.....	11
	8.5 Compétences.....	12

1 DESCRIPTION DU COURS

[Pour le descriptif du cours, vous pouvez vous référer au site Étudier à l'UQAM : https://etudier.uqam.ca/recherche-cours?disc_code=102&disc_nom=Histoire]

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Séminaire qui s'adresse à des étudiant(e)s qui veulent approfondir leur connaissance des grands thèmes de l'histoire des États-Unis et des ouvrages-clés dans chaque domaine. Les discussions porteront sur l'historiographie—l'analyse et critique scientifique de livres historiques, les contrastes entre différentes approches méthodologiques et la façon dont une série de textes illuminent un sujet donné. Le cours permettra à l'étudiant (e) de maîtriser le débat historique sur des courants politiques, sociaux et culturels qui ont marqué le pays durant les deux siècles depuis son indépendance. L'étudiant(e) développera également ses capacités de recherche dans ce domaine.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Il s'agit d'une étude historiographique des textes, à la fois récents et classiques, qui illuminent ensemble l'histoire des États-Unis. On n'aura pas le temps de couvrir chaque époque, chaque genre ou chaque école historique. En revanche, le but du cours est de donner aux étudiant(e)s une compréhension approfondie de certaines tendances dans la littérature historique aux États-Unis et les débats fondamentaux qui ont animé les historiens. Les discussions seront centrées sur les lectures collectives, aussi bien que des exposés individuels. Ceci permettra aux étudiant(e)s d'examiner une variété de périodes chronologiques et thèmes qui se distinguent par les objets d'investigation, les méthodes appliquées ou l'influence qu'ils ont exercée sur la culture et la pensée des Américains. L'accent sera mis également sur la pratique de l'histoire, y compris l'écriture de l'histoire, la lecture et l'interprétation critique, et l'enseignement, avec une attention particulière à l'encadrement de l'historien(ne) francophone.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES : MAÎTRISE ET DOCTORAT

MAÎTRISE :

NOM DE L'EXERCICE : EXPOSÉS ORAUX ET PARTICIPATION AUX DISCUSSIONS

a) Objectifs :

Les étudiants apprendront comment articuler leurs idées et faire l'analyse des références historiques.

b) Démarche :

Un exposé oral sur un ouvrage « classique » d'un historien ou d'une historienne à choisir parmi les lectures complémentaires au cours de la session, et un exposé du travail de session

c) Évaluation

L'évaluation reposera sur la clarté du contenu, la solidité des arguments et la compréhension montrée du sujet.

NOM DE L'EXERCICE : COMPTE RENDU

a) Objectifs

Les étudiants apprendront à faire un argument historique et montrer leur maîtrise du sujet étudié.

b) Démarche :

Compte rendu critique d'une lecture complémentaire autre que le texte d'un exposé : environ 6 à 8 pages

c) Évaluation :

L'évaluation reposera sur la clarté du contenu, la solidité des arguments et la compréhension montrée du sujet.

NOM DE L'EXERCICE : TRAVAIL DE SESSION

d) Objectifs

Les étudiants apprendront à faire un argument historique et montrer leur maîtrise du sujet étudié.

e) Démarche :

Analyse historiographique approfondie d'un thème au choix de l'étudiant(e)

f) Évaluation :

L'évaluation reposera sur la clarté du contenu, la solidité des arguments et la compréhension montrée du sujet. Par règlement du département, un minimum de 10% de l'évaluation repose sur la qualité du français.

DOCTORAT

NOM DE L'EXERCICE : EXPOSÉ ORAL DU TRAVAIL DE SESSION ET PARTICIPATION AUX DISCUSSIONS

d) Objectifs :

Les étudiants apprendront comment articuler leurs idées et faire l'analyse des références historiques.

e) Démarche :

Un exposé oral du travail de session

f) Évaluation

L'évaluation reposera sur la clarté du contenu, la solidité des arguments et la compréhension montrée du sujet.

NOM DE L'EXERCICE : PRÉPARATION ET PRÉSENTATION D'UN COURS

g) Objectifs

Les étudiants apprendront à faire un argument historique et montrer leur maîtrise du sujet étudié.

h) Démarche :

Présentation orale des lectures d'une séance et direction de la discussion étudiante

i) Évaluation :

L'évaluation reposera sur la clarté du contenu, la solidité des arguments et la compréhension montrée du sujet.

NOM DE L'EXERCICE : TRAVAIL DE SESSION

j) Objectifs

Les étudiants apprendront à faire un argument historique et montrer leur maîtrise du sujet étudié.

k) Démarche :

Analyse historiographique approfondie d'un thème au choix de l'étudiant(e)

l) Évaluation :

L'évaluation reposera sur la clarté du contenu, la solidité des arguments et la compréhension montrée du sujet. Par règlement du département, un minimum de 10% de l'évaluation repose sur la qualité du français.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

MAÎTRISE

Exposés oraux et participation aux discussions	50	À fixer
Compte Rendu	20	11-10-2023
Travail de Session	30	13-12-2023

DOCTORAT

Exposé oral de travail de session et participation aux discussions	30	À fixer
Préparation et Présentation d'un cours	40	À fixer
Travail de Session	30	13-12-2023

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	06-09-2023	Introduction	
2	13-09-2023	L'état désuni de l'historiographie américaine	Recueil 1,2,3.
3	20-09-2023	La révolution américaine et la constitution	Recueil 4,5,6.
4	27-09-2023	Classe et idéologie dans la nouvelle république	Tocqueville Recueil 7
5	04-10-2023	Esclavage, économie et résistance	Recueil 8, 9,10.
6	11-10-2023	La guerre de sécession, Reconstruction et le Sud	Recueil 11, 12, 13
7	18-10-2023	L'Urbanisation et la culture du capitalisme	Recueil 14, 15, 16
8	25-10-2023	Semaine de lecture	
9	01-11-2023	Whiteness et Crise économique	Recueil 17, 18
10	08-11-2023	Les mouvements des droits civiques	Recueil 19, 20, 21, 22,
11	15-11-2023	La politique internationale et la guerre de Vietnam	Recueil 23, 24, 25
12	22-11-2023	Société contemporaine, identité et multiculturalisme	Recueil 26, 27. 28, 29
13	29-11-2023	Immigration et ethnicité (cours de Bruno Ramirez)	Recueil 30, 31
14	06-12-2023	Exposés oraux	
15	13-12-2023	Échéance du travail de session	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Le cours se donnera sous forme de séminaire

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous réferez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#).

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

À moins d'une entente avec l'enseignant, tous les travaux doivent être soumis e main propre au cours ou par attachement-courriel en version WORD.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis par courriel. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens de session soumis après la fin des cours ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Recueil HS8061 Disponible au COOPUQÀM
Numéros :

1. Thomas BENDER, «Historians, the Nation, and the Plenitude of Narratives» dans Rethinking American History in a Global Age, Berkeley, University of California Press, 2002, 1-12
2. John HIGHAM, "A Search for Stability," dans History: Professional Scholarship in America Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1986, 212-232
3. Peter NOVICK, "The Collapse of Comity" dans That Noble Dream: The "Objectivity Question" and the American Historical Profession New York, Cambridge University Press, 1988, 415-468
4. Gordon S. WOOD, La création de la république américaine, 1776-1787 (Paris: Belin, 1991), pp. 597-647
5. Hannah ARENDT, Essai sur la révolution, Paris Gallimard, 1967, pp. 166-191
6. Élise MARIENSTRAS, Nous, le Peuple: Les origines du nationalisme américain, Paris, Gallimard, 1988, pp. 263-283
Alexis de TOCQUEVILLE, de la démocratie en Amérique Tome II, 1840 (édition à choisir--disponible sur internet à <http://www.cvm.qc.ca/encephi/contenu/textes/Democratie1.htm>)
Vol. 1 1-2, 5-9, 12-20; Vol. 2, 10-18; Vol. 3 1-11
7. Stuart M. BLUMIN, « Republican Prejudice : Work, Well-Being and Social, Definition » dans The Emergence of The Middle Class: Social Experience in the American City, 1760-1900 New York, Cambridge University Press, 1989, 108-137
8. Kenneth M. STAMPP, "A Troublesome Property," dans The Peculiar Institution: Slavery in the Antebellum South, New York, Vintage, 1956, 86-140
9. Eugene D. GENOVESE, «...And Every Man According to His Work Shall Be" dans Roll, Jordan Roll: The World the Slaves Made New York, Vintage, 1976, 285-324
10. Robert FOGEL, « Cliométrie et culture : quelques développements récents dans l'historiographie de l'esclavage » dans Sidney Mintz et Stanley Engerman, Esclave =facteur de production: l'économie politique de l'esclavage Paris, Dunod, 1981, 201-222
11. Eric FONER, "Rights and the Constitution in Black Life During the Civil War and Reconstruction," Journal of American History, Vol. 74 (December 1987), pp. 863-883
<http://www.ericfoner.com/articles/Rights.pdf>
12. Nicolas BARREYRE et Paul SCHOR , De l'émancipation à la ségrégation: le Sud des États-Unis après la guerre de Sécession Paris, Presses Universitaires de France, 2010, pp. 31-74
13. John Hope FRANKLIN, "Mirror for Americans: A Century of Reconstruction History," dans Race and Democracy: Selected Essays, 1938-1988, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1989, pp. 384-398
14. Alfred D. CHANDLER, La main visible des managers : Une analyse historique, Paris, Économica, 1988, pp. 269-310
15. Kathy PEISS, "Charity Girls and City Pleasures: Historical Notes on Working Class Sexuality, 1880-1920," dans Passion and Power: Sexuality in History, Philadelphia, Temple University Press, 1989, 57-69
16. Thorstein VEBLEN, théorie de la classe de loisir, Paris, Gallimard, 1970, 26-67
17. Matthew Frye JACOBSON, Whiteness of a Different Color: European Immigrants and the Alchemy of Race, Cambridge, Harvard Univ. Press, 1998, pp. 39-90
18. John Kenneth GALBRAITH, La crise économique de 1929 : anatomie d'une catastrophe financière Paris, Payot, 1989, pp. 67-88
19. Taylor BRANCH, Parting the Waters: America in the King Years, 1954-1963, New York, Simon & Schuster, 1992, pp.143-205
20. August MEIER, «Vers une synthèse de l'histoire de la conquête des droits civiques, » dans Jean Heffer, Pap Ndiaye et François Weil, éd., La démocratie américaine au XXe siècle, Paris, Belin, 2000, 265-284
21. Sarah M. EVANS, Les Américaines, Paris, Bélin, 1991, pp. 451-489
22. John D'EMILIO, Sexual Politics, Sexual Communities: The Making of a Homosexual Minority in the United States, 1940-1970, Chicago, University of Chicago Press, 1983, pp. 223-240
23. Walter LAFEBER, America, Russia, and the Cold War, 1945-1996 (9e édition), New York, McGraw-Hill, 2001 pp. 49-73
24. Robin D.G. KELLEY, « Les afro-américains dans la guerre d'Espagne, » dans Tant pis si la lutte est cruelle, Paris, Éditions Syllepse, 2008, pp.453-478
25. Stanley KARNOW, Vietnam, Paris, Éditions Libre Expression, 1984, pp.289-317

26. Jacques PORTES, les Américains et la guerre de Vietnam Bruxelles, Éditions Complexe, 1993, pp.253-285
27. Denis LACORNE, De la religion en Amérique, Paris, Gallimard, 2007, pp. 178-200
28. Mae NGAI, Impossible Subjects: Illegal Aliens and the Making of Modern America, Princeton, Princeton University Press, 2004 pp. 227-64
29. Stephen STEINBERG, Race Relations: A Critique, Stanford, Stanford University Press, 2007, pp. 111-147
30. Christopher LASCH, Le seul et vrai paradis: Une histoire de l'idéologie du progrès et de ses critiques, Castelnau-le-Lez, Climats, 2002, pp.431-483
31. Zacharie LECLAIR, Woodrow Wilson, Charles R. Crane et la Révolution de février 1919. Le rêve d'une diplomatie évangélique, *Relations Internationales*, v. 166 no. 2 (2016)
32. Richard HOFSTADTER, Batisseurs d'une tradition, Paris, Économica, 1989

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Aucune documentation complémentaire

8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeurs, professeurs, chargés de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. **Exemples** : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. **Exemples** : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. **Exemple** : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste
- **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous réferez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable